VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 septembre 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept septembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 septembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Jacques CHIRAC, ancien Président de la République.
Madame Géraldine BASTIEN arrive au cours de l'hommage de Monsieur le Maire à Monsieur Jacques CHIRAC.
Monsieur Jérôme AUSLENDER arrive pendant la présentation de la question n°1.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote du la question n°5 et donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 1
DECLARATION RELATIVE A L'URGENCE CLIMATIQUE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rapport après rapport du GIEC, l'urgence climatique s'impose de manière toujours plus drastique, plus pressante encore que ne le laissaient présager les études menées jusqu'à aujourd'hui. Le réchauffement climatique dû à l'activité humaine ne fait plus guère de contestation et les prises de conscience politique et citoyenne se développent de plus en plus massivement.

À l'aube des années 2020, presque 30 ans après la première reconnaissance du réchauffement en 1992 lors du sommet de la Terre de Rio de Janeiro, les conséquences, et leurs effets environnementaux, sanitaires, économiques, sociaux et démographiques, se font sentir de plus en plus fortement partout sur la Terre : hausse des températures et canicules plus fréquentes et plus fortes, sécheresse récurrente et raréfaction de la ressource en eau, appauvrissement des sols arables, incendies de forêts, inondations, fonte des glaciers, montée du niveau des océans, chute massive de la biodiversité pouvant présager une sixième extinction des espèces, détérioration de la qualité de l'air.

Le 12 décembre 2015, le premier accord universel pour le climat, l'accord de Paris, a été approuvé à l'unanimité lors de la COP21 par 196 délégations du monde pour contenir le réchauffement climatique à 1,5 degré.

Le rapport spécial du GIEC d'octobre 2018 a démontré que pour contenir le réchauffement climatique sous ce seuil de 1,5 degré, il est indispensable de diminuer de moitié nos émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Or, nous n'en prenons pas le chemin.

En France, les émissions de CO2 continuent de croître et l'ONU pointe l'écart dramatique entre les engagements pris par les États et la réduction effective des gaz à effet de serre.

Nous sommes à un moment historique. La révolution des consciences a lieu. Aujourd'hui, personne ne nie plus l'urgence. C'est le temps de l'action concrète. Agir et maintenant, chacun à son niveau et collectivement, voici la seule façon de répondre au défi devant lequel nous place le climat.

Les territoires métropolitains se doivent d'être exemplaires pour contribuer à édifier une société décarbonée. Ils se situent à une échelle pertinente pour cela et les solidarités urbaines / rurales doivent aussi être effectives sur ce plan. La métropole clermontoise a un rôle premier à jouer à l'échelle de l'Auvergne historique et de l'ensemble du Massif central.

La Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne métropole peuvent s'appuyer sur des choix anticipateurs, consolidés par le vote du Schéma de Transition Énergétique et Écologique en mars 2018, document cadre des deux collectivités pour des actions à court, moyen et long termes.

Ce document englobe l'ensemble des politiques publiques qui contribuent à ces objectifs : préservation de la biodiversité, urbanisme, habitat, mobilités et déplacements urbains, assainissement et alimentation en eau, traitement des déchets, production et distribution d'énergie.

Le schéma intègre notamment la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS) qui pour objectif de réduire par deux les consommations énergétiques et les satisfaire par des énergies renouvelables locales.

Dans ce cadre, plusieurs mesures qui visent notamment à diminuer les gaz à effet de serre ont d'ores et déjà été adoptées par Clermont Auvergne métropole et/ou la Ville de Clermont-Ferrand :

- En matière de transports publics avec les lignes B et C en site propre pour bus à haut niveau de service en 2025, le schéma cyclable métropolitain, l'implantation de station GNV et bornes électriques.

- En matière d'énergies renouvelables, avec l'extension des réseaux de chaleur clermontois et la création du réseau Saint Jacques à Clermont-Ferrand, Aubière et Beaumont.

- En matière de prévention inondation et de préservation de la qualité de la ressource en eau avec la construction de bassins de rétention, de stockage et de restitution.

- En matière d'urbanisme, l'inclusion d'un coefficient de biotope dans le plan local pour renforcer la présence de végétaux en ville.

- En matière de préservation de la nature et de la biodiversité, avec le classement des sites de la Châtaigneraie à Beaumont, du Puy d'Aubière, du marais de Lambre à Gerzat et des Côtes de Clermont en Espaces Naturels Sensibles.

- En matière de valorisation des circuits courts agricoles, fourniture de 20% de produits locaux dans les cantines scolaires clermontoises avec montée en charge régulière programmée. 20 % des produits servis sont issus de l'agriculture biologique avec une même volonté de montée en charge.

Mais au-delà des trajectoires volontaristes que nous nous sommes fixées en matière de réduction d'émissions carbonées, la multiplication et l'intensification des épisodes climatiques extrêmes nous appellent à accélérer nos stratégies de lutte contre les effets du changement climatique et d'adaptation à celui-ci.

C'est le cas notamment en matière de préservation de la biodiversité, de l'artificialisation des sols, d'alimentation saine produite au plus près des consommateurs de la métropole, de promotion de modes de production et de consommation compatibles avec l'urgence climatique, de lutte contre les îlots de chaleur par une politique de végétalisation ambitieuse des espaces urbains, et enfin de participation et d'association des citoyen.ne.s à la définition des mesures d'adaptation nécessaires à la transition écologique et énergétique.

Pour mener à bien cette accélération, une conférence métropolitaine permanente du climat associant les citoyen.ne.s, ONG, experts, scientifiques et universitaires du territoire aux élus et services des collectivités aura pour objectif de porter de nouvelles propositions et d'amplifier notre mobilisation collective pour la transition écologique et énergétique et son acceptation sociale dans tous les domaines évoqués. Cette conférence s'appuiera sur les « Forums de la transition » mis en œuvre dans le cadre du Schéma de Transition Ecologique et Energétique, complétés autant que besoin.

La mise en place d'un Fonds pour la transition écologique et énergétique permettra d'identifier les investissements et les moyens de fonctionnement de chaque collectivité pour ce qui la concerne et contribuant à la stratégie globale du territoire. Ce Fonds facilitera la convergence progressive de toutes les politiques publiques autour des objectifs de la transition.

Dès à présent, la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne métropole s'engagent :

- À généraliser le permis de végétaliser d'ici la fin 2019 pour favoriser la nature et la biodiversité en ville, créer des corridors écologiques et renforcer la trame verte et ainsi lutter contre les îlots de chaleur urbains. Cette action préfigurera un plan urbain de végétalisation plus large et ambitieux à mettre en œuvre dès les premières années de la prochaine mandature sous réserve des décisions des nouveaux conseils résultant des élections de mars 2020.

- À inclure pour tous les projets urbains à venir sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, un diagnostic de leur impact sur l'effet de chaleur urbaine. La surface de pleine terre avant et après sa réalisation sera explicitement indiquée dans les délibérations concernant les opérations d'aménagement.

- À diminuer l'impact visuel et lumineux de l'affichage publicitaire dans le cadre de l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal et renforcer les moyens d'expression citoyenne diffusant et facilitant les initiatives des porteurs de projets.

Cette déclaration de la Ville de Clermont-Ferrand s'inscrit dans un appel au Président de la République, au Gouvernement et au Parlement pour inclure à l'article 1 de la Constitution de la République française l'urgence écologique et climatique. Les élus municipaux invitent l'Etat à préciser les moyens financiers dévolus aux territoires attachés à mettre en œuvre la transition écologique et énergétique dans les meilleurs délais.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 OCT. 2019

Le Maire,

CLERMONT-FERRAND ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Olivier BIANCHI